



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/GPA/IGR.1/1
30 août 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

REUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGEE D'EXAMINER
LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR
LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION
DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES

Première réunion

Montréal (Canada), 26-30 novembre 2001

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
 - a) Règlement intérieur;
 - b) Election du bureau;
 - c) Organisation des travaux.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial durant la période 1995-2001 :
 - a) Au niveau mondial;
 - b) Au niveau régional;
 - c) Au niveau national.
5. Plan d'action stratégique du Programme d'action mondial relatif aux eaux usées.

* UNEP/GPA/IGR.1/1.

K0135571 210901

6. Projet de programme de travail pour 2002-2006 du Bureau de coordination du Programme d'action mondial et des organismes partenaires et coûts indicatifs correspondants.
7. Amélioration de la mise en œuvre du Programme d'action mondial grâce à une meilleure gouvernance des océans :
 - a) Plates-formes multiparties prenantes pour susciter des actions et améliorer la coordination ;
 - b) Amélioration de la coopération entre les conventions mondiales et régionales relatives à l'environnement ainsi que de leur application;
 - c) Coopération intrarégionale entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations;
 - d) Rôle de la société civile et des administrations locales;
 - e) Rôle des commissions de bassins fluviaux et gestion des zones côtières.
8. Constitution de partenariats et financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial :
 - a) Conditions d'une bonne application d'arrangements financiers appropriés;
 - b) Rôle des gouvernements, des secteurs privé et financier et de la société civile;
 - c) Mise en place d'arrangements financiers appropriés pour la protection de l'environnement.
9. Recommandations à transmettre au segment ministériel/de haut niveau.
10. Segment ministériel/de haut niveau et Déclaration de Montréal sur le Programme d'action mondial :
 - a) Amélioration de la mise en œuvre du Programme d'action mondial grâce à une meilleure gouvernance des côtes et des océans;
 - b) Obtention des ressources, en particulier financières, qui sont nécessaires pour traiter les activités terrestres.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport de la réunion.
13. Clôture de la réunion.
